

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1845.

RÉORGANISATION DE LA POSTE AUX CHEVAUX (¹).

ART. 5.

Amendement proposé par M. DE GARCIA DE LA VEGA.

L'indemnité due par les entrepreneurs de voitures publiques, en conformité de la loi du 15 ventôse an XIII, est abrogée.

(¹) Projet de loi, n° 393 (session de 1843-1844).
Rapport, n° 268.